



Cadre général des Titres à finalité professionnelle

Par la voie de la formation

Assistant de vie dépendance
Employé familial
Assistant maternel / Garde d'enfants



INTRODUCTION



IPERIA l'Institut est l'organisme national en charge de la professionnalisation des acteurs du champ de l'emploi entre particuliers : il est mandaté par la branche professionnelle des salariés du particulier employeur et par la branche professionnelle des assistants maternels, pour déployer la professionnalisation dans ce secteur, et valoriser les métiers de l'emploi au domicile par des titres inscrits au RNCP. Pour déployer sa mission, IPERIA l'Institut est pilote d'un réseau de 340 organismes de formation partenaires répartis sur toute la France, métropole et DOM.

IPERIA l'Institut porte la mission spécifique de certification des compétences des métiers du secteur de l'emploi entre particuliers. Organisme certificateur, IPERIA l'Institut assure la maîtrise de l'organisation, de la mise en œuvre et de l'évolution du processus de certification. Ainsi, IPERIA l'Institut :

- ✔ pilote le processus de certification ;
- ✔ garantit les compétences associées au processus de certification ;
- ✔ organise la capitalisation et l'évaluation du processus en vue de son adaptation et de son évolution sous le mandat des branches professionnelles.

L'ensemble des documents dans cet espace sont les **outils de référence** du réseau des organismes de formation qui mettent en œuvre les formations et les évaluations des titres à finalité professionnelle et leurs blocs de compétences. Il précise :

- 1 - La présentation du cadre général des titres à finalité professionnelle (les métiers, les titres à finalité professionnelle et le référentiel professionnel)
- 2 - Les étapes administratives des parcours d'évaluation
- 3 - Les modalités technique d'évaluations pour les parcours Titres, pour les parcours bloc de compétences et leurs outils
- 4 - les référentiels de formations, les modules de formation certifiants
- 5 - Les Trame des fiches parcours et pédagogiques et leurs guides

Il est l'espace support de tous les formateurs et les évaluateurs. Il répond aux besoins de chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre des parcours de formation et d'évaluation des titres à finalité professionnelle et des blocs de compétences.

Présentation du cadre général des titres à finalité professionnelle

1 Les titres des Branches des assistants maternels et des salariés du particulier employeur

Référentiels métiers : Assistant de vie dépendance

Désignation du métier

L'assistant de vie dépendance accompagne, à leur domicile, des personnes en situation de dépendance. Cette dépendance partielle ou complète, peut être temporaire, évolutive ou permanente. Il représente le lien indéfectible entre la personne fragilisée et/ou dépendante, sa famille et les autres professionnels (souvent de santé ou paramédicaux : médecin, infirmier, kinésithérapeute par exemple).

L'assistant de vie dépendance agit en autonomie dans les limites des missions confiées et des responsabilités déléguées, il prend des initiatives dans le respect des procédures et/ou des consignes en concertation avec le particulier employeur. Il réalise ces activités en veillant aux règles de prévention et de sécurité.

L'assistant de vie dépendance développe, administre et gère lui-même son activité, le plus souvent auprès de plusieurs employeurs. Il sera amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

Description des activités

La mission de l'assistant de vie dépendance est d'accompagner des personnes dont l'autonomie est altérée dans la réalisation de leurs activités, pouvant aller des tâches courantes aux actes essentiels de la vie quotidienne. En fonction des besoins du particulier employeur, le professionnel pourra être amené à faire le lien avec l'entourage et/ou les autres intervenants du domicile.

Pour ce faire, ce professionnel réalise une analyse des besoins de la personne et des actes courants ou essentiels de la vie quotidienne. Cette analyse se fait avec la personne accompagnée en fonction de son degré d'autonomie. Le cas échéant, l'assistant de vie dépendance peut être amené à dialoguer avec la famille, les proches, ou les professionnels de santé qui accompagnent le particulier employeur dépendant ou en perte d'autonomie. Il propose des modalités d'intervention adaptées favorisant le maintien de l'autonomie de la personne.

L'assistant de vie dépendance participe de façon active au maintien de l'autonomie de la personne aidée à son domicile, dans le respect de ses habitudes de vie et de la discrétion professionnelle.

Ce maintien se concrétise par une intervention adaptée lors de l'organisation, de la préparation et de la réalisation d'activités autour des repas, de l'aide à la toilette, des activités d'entretien du cadre de vie ou encore d'activités contribuant à rompre l'isolement et maintenir du lien social. Il est en mesure d'orienter le particulier employeur dans les démarches administratives et financières liées au type d'emploi et à sa situation.

Les blocs de compétences

La certification professionnelle Assistant De Vie Dépendance est constituée de sept blocs.

Bloc 1 Gestion de son activité multi-employeurs

Bloc 2 Organisation de l'espace professionnel

Bloc 3 Relation et communication efficaces

Bloc 4 Entretien du cadre de vie et préparation des repas

Bloc 11 Maintien ou création d'un lien entre la personne accompagnée et son environnement

Bloc 12 Accompagnement d'une personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne

Bloc 13 Prise en compte des besoins de la personne accompagnée dans son environnement

Référentiels métiers : Employé familial

Désignation du métier

L'employé familial intervient au domicile des particuliers, en leur présence ou non. La prise en compte, et le respect dû aux biens qu'il entretient, aux activités de service qu'il réalise par délégation, et aux personnes qui peuvent lui être confiées, nécessite que le professionnel s'occupe des biens et des personnes, adultes et enfants. Il doit adapter ses pratiques aux habitudes culturelles et sociales de la famille chez qui il intervient. Au-delà de sa propre sécurité, l'employé familial prend en compte la sécurité des personnes vivant au domicile.

L'employé familial agit en autonomie dans les limites des missions confiées et des responsabilités déléguées, il prend des initiatives dans le respect des procédures, des limites professionnelles et/ou des consignes en concertation avec le particulier employeur.

L'employé familial développe, administre et gère lui-même son activité, le plus souvent auprès de plusieurs employeurs. Il sera amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

Description des activités

L'employé familial intervient principalement pour l'entretien du cadre de vie, du linge et la préparation des repas. Il peut être amené à prendre en charge des enfants de plus de 3 ans dans le cadre d'activités périscolaires, et intervenir auprès d'adultes dans les activités courantes de la vie quotidienne. Si l'employé familial n'a pas vocation à accompagner des particuliers employeurs dépendants, il n'en reste pas moins qu'il utilise les activités du quotidien pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées.

La mise en place d'une relation professionnelle assortie d'une prise de distance avec les habitants de la maisonnée, est une finalité professionnelle.

Il s'agit pour ce professionnel, de prendre en considération la situation spécifique de travail, la nature des activités à accomplir, afin d'établir une relation de confiance et un partage des repères.

A chaque arrivée, comme à chaque départ du domicile du particulier employeur, le professionnel assure la continuité de la relation et reste attentif aux évolutions qui nécessiteraient de réaménager le cadre initial de l'intervention.

Il transmet les informations nécessaires et prend connaissance des consignes du particulier employeur, ou de tout autre interlocuteur approprié par tout moyen adapté à la situation.

Les blocs de compétences

La certification professionnelle Employé Familial est constituée de **sept** blocs de compétences, dont un optionnel.

Bloc 1 Gestion de son activité multi-employeurs

Bloc 2 Organisation de l'espace professionnel

Bloc 3 Relation et communication efficaces

Bloc 4 Entretien du cadre de vie et préparation des repas

Bloc 5 Prévention de la perte d'autonomie d'une personne âgée

Bloc 6 Accompagnement de l'enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne

Bloc 14 Accompagnement des enfants dans la réalisation des activités périscolaires, sociales et de loisirs

Bloc 15 Réalisation de repas familiaux variés

Bloc 16 Réalisation de petits travaux liés au cadre de vie

Référentiels métiers : Assistant maternel /Garde d'enfants

Désignation du métier

Les titulaires de la certification sont des professionnels de l'enfance et du jeune enfant qu'ils prennent en charge dès la naissance. Ils peuvent exercer deux métiers :

L'Assistant maternel exerce son métier dans son domicile privé seul et/ou en présence de sa famille ainsi que dans des Maisons d'Assistants Maternels.

Le garde d'enfants exerce au domicile des parents du ou des enfants en charge. Le garde d'enfants peut également travailler alternativement dans deux domiciles différents en cas de garde partagée.

Dans tous les cas, l'assistant maternel et le garde d'enfants doivent contractualiser et négocier un contrat de travail avec un ou plusieurs particuliers employeurs.

Ces métiers s'exercent à temps partiel ou à temps plein, les horaires sont discontinus et les plannings variables. Les gardes d'enfants peuvent être amenés à faire des déplacements sur les différents lieux d'intervention en cas d'activité multi-employeurs.

Ce professionnel s'inscrit véritablement comme maillon fondamental des interactions au sein des sphères de vie des enfants. En effet, de par son activité réalisée auprès d'eux et de leurs familles, il est un réel acteur de liens dans l'environnement global de l'enfant et du jeune enfant, qu'il soit familial, scolaire, social. Il assure la continuité du lien avec ses protagonistes : professionnels de la santé, animateurs, éducateurs...

Description des activités

Les métiers de garde d'enfants et d'assistant maternel induisent une responsabilité et une autonomie importante. En effet, la gestion d'une activité le plus souvent multi-employeurs demande une organisation et une planification rigoureuses. L'intervention auprès d'un public d'enfants et jeunes enfants implique pour le professionnel une capacité d'adaptation permanente à la singularité de chaque enfant pris en charge et à la spécificité de son environnement au jour le jour.

Les missions principales de ces professionnels de l'enfant et du jeune enfant sont les suivantes: instaurer une relation de confiance avec les familles, favoriser les bonnes conditions des temps d'accueil et de séparation avec la famille ; prendre en charge le quotidien de l'enfant de plus et de moins de 3 ans et l'accompagner dans ses apprentissages : alimentation, sommeil, hygiène corporelle, habillage, sécurité, socialisation ; communiquer de façon efficace avec l'enfant et son entourage ; entretenir le cadre de vie et le linge de l'enfant ; assurer la sécurité de l'enfant en toutes circonstances.

Les blocs de compétences

La certification professionnelle Assistant Maternel / Garde d'Enfants est constituée de **sept** blocs de compétences.

Bloc 1 Gestion de son activité multi employeurs

Bloc 2 Organisation de l'espace professionnel

Bloc 3 Relation et communication efficaces

Bloc 6 Accompagnement de l'enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne

Bloc 7 Accompagnement au développement, à l'autonomie et à l'éveil de l'enfant de plus de trois ans

Bloc 8 Accompagnement à l'hygiène, à la nutrition et au développement de l'enfant de moins de 3 ans

Bloc 9 Mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant dans son environnement

2 L'architecture du dispositif d'évaluation par la voie de la formation

Le parcours de certification d'un titre se constitue toujours selon les mêmes modalités :

- chaque candidat devra valider 7 blocs de compétences, constituant les compétences techniques,
- puis il sera reçu par un Jury certifiant le titre par le biais de la validation des compétences transversales.

Les modalités de l'évaluation des blocs de compétences

Les questionnaires, mises en situation, études de cas

En fonction de l'objet de l'évaluation (compétences, aptitudes ou connaissances), sont mises en place différentes modalités d'évaluation.

Le questionnaire numérique

Permet d'évaluer les connaissances, les compétences réactionnelles des candidats comme par exemple celles relatives aux protocoles, développement de l'enfant ... (15 formats de questions, QCM, textes à trou, glisser déposer, choix déroulant, questions sur images...)

L'étude de cas

Permet d'évaluer les capacités d'analyse et de raisonnement du candidat face à une problématique donnée.

La mise en situation

Permet d'évaluer les compétences d'adaptation, de réactivité et de savoir-faire dans une situation de travail.

Chaque bloc de compétence fera l'objet d'une évaluation par le questionnaire numérique. Certains blocs de compétences seront soumis à une évaluation complémentaire par étude de cas ou mise en situation.

Assistant de vie dépendance		Questionnaire	Mise en situation	Etude de cas
1	Gestion de son activité multi-employeurs			
2	Organisation de l'espace professionnel			
3	Relation et communication efficaces			
4	Entretien du cadre de vie			
11	Maintien ou création d'un lien entre la personne accompagnée et son environnement			
12	Accompagnement d'une personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne			
13	Prise en compte des besoins de la personne accompagnée dans son environnement			

Employé familial		Questionnaire	Mise en situation	Etude de cas
1	Gestion de son activité multi-employeurs			
2	Organisation de l'espace professionnel			
3	Relation et communication efficaces			
4	Entretien du cadre de vie			
5	Prévention de la perte d'autonomie d'une personne âgée			
6	Accompagnement de l'enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne			
14	Accompagnement des enfants dans la réalisation d'activités extrascolaires			
15	Réalisation des repas familiaux variés			
16	Réalisation des petits travaux liés au cadre de vie			

Assistant maternel / Garde d'enfants		Questionnaire	Mise en situation	Etude de cas
1	Gestion de son activité multi-employeurs			
2	Organisation de l'espace professionnel			
3	Relation et communication efficaces			
6	Accompagnement de l'enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne			
7	Accompagnement au développement, à l'autonomie et à l'éveil de l'enfant de plus de trois ans			
8	Accompagnement à l'hygiène, à la nutrition et au développement de l'enfant de moins de trois ans			
9	Mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant dans son environnement			

Le jury d'évaluation et de certification

Le jury est organisé à l'issue de la validation des 7 blocs de compétences.

Le jury est organisé et mis en œuvre par IPERIA l'Institut, certificateur mandaté par les branches.

Le jury a une double mission :

- Il évalue et valide les compétences transversales aux 7 blocs de compétences du titre.
- Il attribue le titre à finalité professionnelle.

Le candidat se présente devant les membres du jury muni du DOSSIER PROFESSIONNEL en 3 exemplaires, complété tout au long de son parcours de formation. Un modèle de dossier professionnel est transmis à la fin du mode d'emploi.

Les acteurs de l'évaluation

Les organismes de formation agréés

L'ensemble des organismes de formation agréés par IPERIA l'Institut s'engagent à l'organisation des évaluations. Les organismes de formation doivent déclarer à IPERIA l'Institut, par le biais de la déclaration d'ouverture d'actions certifiantes, le nom du responsable administratif des évaluations au sein de son organisme de formation. L'organisme de formation s'assure que le responsable ait pris connaissance du mode d'emploi des évaluations et de ses annexes, pour piloter l'organisation opérationnelle et administrative des évaluations.

Les surveillants

Il s'agit d'une personne désignée par l'organisme de formation qui a pour mission de surveiller une séance d'examen dans le cadre d'un questionnaire numérique et d'étude de cas.

L'organisme de formation peut désigner un formateur, un assistant administratif... Une expertise métier n'est pas requise.

L'organisme de formation s'assure et est responsable du bon déroulement des évaluations en adéquation avec les exigences du certificateur.

Les missions du surveillant :

- Accueillir les candidats
- Etre le garant de la durée de l'épreuve
- Donner les consignes à tous les candidats
- Surveiller l'épreuve

Les experts-évaluateurs

Il s'agit d'une personne désignée par l'organisme de formation qui a pour mission d'évaluer les mises en situation et les études de cas.

L'organisme de formation désigne un expert-métier, selon le bloc de compétence évalué.

Cet expert-évaluateur n'est pas connu des candidats, c'est-à-dire qu'il n'est pas intervenu pendant la formation en lien avec ce bloc pour les candidats, afin d'assurer une neutralité et une objectivité des évaluations.

Les CV des experts-évaluateurs de chaque bloc doivent être mis à disposition d'IPERIA l'Institut dans le cadre d'un contrôle de la part des services d'IPERIA l'Institut.

Les missions de l'expert-évaluateur dans le cadre de l'épreuve de mise en situation :

- Etre le garant de la durée de l'épreuve

- Etre le garant du déroulement et des bonnes conditions de l'épreuve
- Donner les consignes à tous les candidats
- Evaluer les compétences et transmettre les résultats à IPERIA l'Institut

Les missions de l'expert-évaluateur dans le cadre de l'épreuve de l'étude de cas :

- Evaluer les compétences et transmettre les résultats à IPERIA l'Institut

Tableau récapitulatif :

MODALITE D'EVALUATION	SITE DE L'EVALUATION	ACTEURS DE L'EVALUATION PENDANT L'EPREUVE	ACTEURS DE L'EVALUATION QUI VALIDE LES COMPETENCES
Questionnaire Numérique	En centre de formation ou plateau technique	Surveillant	IPERIA l'Institut
Mises en situation professionnelle	En centre de formation ou plateau technique extérieur	Expert-évaluateur	Expert-évaluateur
Etudes de cas	En centre de formation	Surveillant ou expert-évaluateur	Expert-évaluateur

